

Valtech Axelboss : 2009, une année stratégique pour les normes SEPA

7 octobre 2009 - La fin de l'année 2009 représente une échéance importante pour les entreprises. La réforme réglementaire SEPA - Single European Payments Area - va créer un marché unique européen des paiements de détail. Cette harmonisation touche les entreprises et les particuliers que ce soit pour les prélèvements ou les cartes de paiements. Le cabinet conseil en management Valtech Axelboss revient sur les points clés de cette réglementation qui permettra aux entreprises de maîtriser leurs coûts et de se démarquer de leurs concurrents.

Le déploiement des normes SEPA a commencé en 2008. Pour Valtech Axelboss les entreprises doivent anticiper les changements sur leurs processus pour être en conformité avec les règles qui seront arrêtées à la fin de l'année. A terme, en 2012, une gamme unique de moyens de paiement sera mise en place permettant à tous les européens qu'ils soient professionnels ou non, d'effectuer aisément et dans les mêmes conditions, des paiements. Cette adaptation sera coûteuse et complexe pour les entreprises mais représente une réelle opportunité de modernisation en termes de relation client, de prestation de service ou de gestion de trésorerie.

Les prélèvements SEPA sur la base d'une autorisation préalable

Les normes SEPA révolutionnent les processus des entreprises qui devront désormais gérer le paiement par prélèvement. Les grands créanciers, tels que les fournisseurs d'électricité et de télécommunications ou encore les distributeurs d'eau qui émettent un très gros volume de factures sont en première ligne. En effet, ils seront amenés à gérer les autorisations préalables de prélèvement sur la base d'un mandat donné par le débiteur contrairement à la réglementation française actuelle du double mandat. Sa gestion revient au créancier qui doit le conserver pour justifier du prélèvement. Ainsi, en France, leur gestion basculera du monde bancaire vers les entreprises, représentant une surcharge de travail pour ces dernières. Le passage de l'ordre de prélèvement est également à la charge du créancier, de sorte que les flux traités par les banques (banque du créancier et banque du débiteur) soient totalement informatisés et automatisés.

Des nouvelles règles de contrôle pour les entreprises

Les contrôles des entreprises devront être complètement redéfinis pour les flux financiers. En effet, le SEPA prévoit pour chaque prélèvement la vérification par la banque du débiteur de la cohérence de l'opération avec le mandat initial, ce qui implique la mise en place d'une relation privilégiée entre l'entreprise débitée et son établissement de crédit.

Les processus devront également évoluer pour prendre en compte les délais de traitement imposés par SEPA et le traitement des retours ainsi que des rejets.

Interopérabilité des réseaux bancaires

Les codes confidentiels seront étendus à toute la zone SEPA. Les normes prévoient de généraliser les terminaux de paiements compatibles aux normes EMV (Europay, Mastercard, Visa) dans le cadre du SEPA Card Framework (SCF). L'objectif est d'assurer l'interopérabilité des différents réseaux de cartes bancaires présents en Europe et de renforcer leur sécurité. La France bénéficie d'une avance sur le sujet par rapport à certains autres pays en raison de son parc de cartes EMV très développé.

Des cartes de paiement co-brandées

Les entreprises peuvent mettre à disposition de leurs clients des moyens de paiement et de crédits. Ces nouveaux acteurs proposent d'ores et déjà des services de paiements en complément des produits traditionnels dans le cadre de nouvelles politiques commerciales. Cet élargissement de l'offre stimule la concurrence.

A propos de Valtech Axelboss

Valtech Axelboss a pour ambition d'améliorer la performance de l'entreprise, d'imaginer et de développer les avantages compétitifs de demain. Véritable partenaire des entreprises, le cabinet accompagne ses clients dans la concrétisation de leurs projets de transformation : création de nouveaux métiers, évolution des organisations, refonte des processus et des systèmes d'information. Valtech Axelboss, fruit de la fusion d'Axelboss Consultants et du groupe Valtech, est le pôle de conseil en management du Groupe. Valtech Axelboss rassemble aujourd'hui 80 consultants en France et réalise en 2008 un chiffre d'affaires de 15 millions d'Euros.

Pour plus d'informations:

Emmanuelle Renault, Presse & Technologies, Tel : 01 56 56 64 57 ou erenauld@pressetech.fr

Francois Delage, Valtech Axelboss, Tel : 01 53 57 71 10 ou fdelage@axelboss.com